

GRUPE DE TRAVAIL : ARTISTES & TECHNICIENS
CONCERTATION N° 2
Le 5 février 2019 - De 14h30 à 17h30 au Studio Tic, St Denis

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Contrat de filière
- Brainstorming et échanges autour des axes de la concertation du 31/01 au Kabardock

PRESENTS :

Artistes :

Malou Rimper, Zora Philippe, Benjamin Gazar, Alexandre Leperff, Jérôme Vaccari, Katy Joane, Kiki Mariapin, Jérémy Labelle, Cécile Ducap, Batis, Chakires Sakira Lassoufo, Gael Marimoutou, Nicolas M'Tima

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA



Groupe Artistes & Techniciens - 5 février 2019 à 14h30, Studio Tic à St Denis

1/- Présentation du Contrat de filière

Après le tour de table des participants, la démarche est présentée.

Qu'est-ce que le contrat de filière ? c'est une façon de donner son avis, à la demande du Ministère de la Culture, et son objet est de travailler sur un état des lieux de la filière des musiques actuelles.

Un comité de pilotage composé des signataires (La Région, Le Ministère de La Culture - La DAC Réunion et Le CNV) accompagne la démarche.

La pensée collective produit des axes qui donnent lieu à des appels à projets. Il s'agit d'une réflexion collective pour mettre en place des politiques culturelles démocratiques et participatives pour l'ensemble de la filière.

La question de la gestion des appels à projets est posée : le PRMA, coordonne et transmet, et ne peut pas apporter de réponse à ce jour, le débat sur cette question est en cours.

Le choix des concertations est établi par métiers.

La proposition d'une concertation basée sur les axes évoqués avec les artistes le 31/01/2019 est validée.

2/- Brainstorming et axes de concertations

Éloignement géographique

- **Être artiste à La Réunion**

Le critère de rentabilité semble privilégié, et les artistes réclament plus d'équité dans les programmations en respectant leur spécificité artistique.

Le déficit de diversité apparaît sur les scènes et sur les ondes.

La musique est le reflet de la culture d'un peuple, que restera-t-il sans sa représentativité ?

Être artiste à la Réunion peut être défini comme suit pour quelques participants : "se développer localement, avoir un ancrage".

- **Export**

Les artistes réunionnais sont confrontés au manque cruel de tourneurs à La Réunion.

A défaut, la mise en place d'un fichier de réseaux et contacts, alimenté par les artistes au retour des tournées pourrait apporter une bonne base de départ en qualité d'outil.

L'application (gratuite) <https://dbtribe.com/> peut également contribuer à une meilleure connaissance du réseau des lieux de diffusion (tous genres et toutes esthétiques confondus) sur la métropole et sur une partie de l'Europe.

- **Diversité**

La diversité de la musique réunionnaise est méconnue et non reconnue hors département. Elle est systématiquement classée World, voire exotique. Les spécificités esthétiques ne sont pas assez respectées en national.

La mise en place d'une "diplomatie" représentative en métropole permettrait de contribuer à l'amélioration de cette situation, via la diffusion d'informations culturelles, dates de tournées...et organisée en réseau de communication, sous la forme d'une antenne pour les artistes.

Emmanuelle Sindraye précise que l'antenne Réunion à Paris joue déjà ce rôle ; Il s'agirait néanmoins de rendre ce canal de communication plus visible.

Les lieux de diffusion pour les musiques "de niche" sont peu nombreux à La Réunion et ne bénéficient d'aucun soutien. La création d'un lieu alternatif soutenu, qui permettrait la structuration des groupes alternatifs et offrirait studio, salles de répétition... est demandée. Il s'agirait d'un lieu de vie permettant l'échange sur des créations en cours.

L'organisation de scènes ouvertes est demandée dans les lieux adhérents Tournée Générale ; il est proposé que ce point soit intégré dans la charte.

- **Déficit de développeurs et managers professionnels**

Le manque de formation à La Réunion provoque le départ des personnes intéressées par les métiers (entre autres) de développeurs vers la métropole, et entraîne l'absence de professionnels dans ces métiers.

A défaut, les artistes se tournent vers l'auto-production et le portage administratif, solution qui est loin d'être satisfaisante.

- **Manque de professionnalisme des interlocuteurs et méconnaissance des droits des artistes**

Annulations de dates, défaut de contrats, fiches techniques non respectées, cadre professionnel et conditions d'accueil souvent limitées... définissent généralement le cadre de travail des artistes à La Réunion. Le constat laisse apparaître que la négociation des accueils pour les cafés-concerts, les tiers-lieux et les équipements municipaux est délicate, plus particulièrement lorsqu'elle est effectuée par une production locale.

Il serait utile de veiller au respect des conditions d'accueil dans les lieux adhérents TéGé, notamment en intégrant cette clause à la charte.

Dans un contexte général de méconnaissance de leurs droits, le respect des obligations et démarches demandées par la SACEM (par exemple) exige insistance et obstination de la part des artistes auprès des diffuseurs, et ce, au risque d'entraîner la fin de leur engagement dans le futur.

La méconnaissance de la représentation SACEM révèle le décalage d'évolution entre la professionnalisation des artistes et la formation des interlocuteurs.

- **Accueil des artistes et conditions techniques**

La professionnalisation des cafés concerts sur leur rôle de diffuseurs mérite plus d'attention.

Le manque de backline, de respect des fiches techniques, voire même l'accueil (prise en charge du repas) dans ces lieux, nécessitent eux aussi de grandes améliorations.

Il est également courant d'observer l'obligation pour le groupe, de fournir en plus de sa prestation, le matériel son, sous de très mauvaises conditions (prise en charge de la location, du transport et de l'installation par le groupe).

Il est nécessaire d'ajouter que les conditions de travail des techniciens sont souvent catastrophiques ; il est fréquent pour un technicien son d'obtenir un cachet à 80€ net incluant la mise à disposition de son matériel.

Il est à noter que pour les groupes, il est important que les lieux soient solidaires de la nécessité première de développer l'intermittence, et par conséquent, de prioriser l'embauche des intermittents.

Les artistes, les techniciens et les rondavelles, demandent que ce point soit porté dans la charte du dispositif TéGé.

Politiques culturelles

La musique est un marqueur identitaire fort, et des moyens doivent être mis en place pour la diffuser et appuyer sa représentation.

Le manque de considération de la culture et de la représentation de la musique réunionnaises sont également constatés localement.

Toutefois, l'obligation, citée comme exemple, pour les théâtres départementaux de consacrer 60% de la programmation (spectacle vivant) à la production régionale, laisse entrevoir une volonté de travailler sur cette représentation.

Pour permettre davantage de transparence dans le traitement des dossiers, la création d'un comité neutre et compétent est souhaitée, sur le principe d'une représentation collégiale qui assurerait la transmission entre artistes et décideurs.

L'organisation d'instances de rencontres conviviales serait appréciable.

- **Intermittence**

Le nombre d'heures nécessaire pour obtenir le statut d'intermittent (507 heures) reste compliqué à La Réunion, surtout pour les leaders des groupes qui défendent avant tout leur projet. Les musiciens peuvent bénéficier de davantage d'opportunités en jouant dans différentes formations, mais dans les deux cas, la complexité du système entraîne le départ de nombreux artistes vers la métropole, et du même coup, limite la possibilité de transmission.

Cette dimension sociale doit impérativement être prise en compte.

Entrepreneuriat de l'artiste

Le schéma du manager qui prend en charge et décide tout pour l'artiste est de plus en plus révolu... Le choix de devenir entrepreneur et producteur de son métier, tout en restant intermittent, permet de transformer les relations avec les éditeurs, agents, en partenariat, et de maîtriser ses demandes de subventions.

La gestion peut être réalisée sous la forme d'une SAS et complétée par une embauche administrative pour quelques heures hebdomadaires.

Le monde de l'indépendant connaît un plein essor grâce à ce type d'entrepreneuriat qui permet une gestion autonome.

Pour éviter les déficits de compétences ressources et administratives au niveau local, entraînés par le changement de mode de structuration, il serait important de mettre en place des formations adéquates dès maintenant.

Fédération de musiciens

La représentation des musiciens par un syndicat paraît intéressante, la question est à développer.

Formation / Informations

- La réalisation de fiches techniques, bios et pressbooks professionnels, est souhaitée par les artistes, par une personne relais au PRMA ; la question d'un poste mutualisé est également évoqué.
- Il serait important d'intégrer à la formation artistique tout le volet du développement de l'artiste ainsi que tous les aspects administratifs, au début de la formation des musiciens.

Fin de la concertation à 17h30, le 5 février 2019, au Studio Tic, Ste Clothilde